



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2021

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **15**
- Présents : **14**
- Absent : Michel GILES (pouvoir à Christophe MANZO)
- Secrétaire de séance : Anouk RODET
- Président de séance : Michel THIVOLLE, 1^{er} adjoint, puis Christophe MANZO, Maire.

Ouverture de la séance à 14 heures

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 janvier 2021**
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.
- **Désignation d'un secrétaire de séance** : Anouk RODET

I. FINANCES ET ENERGIE

Finances

- Rénovation énergétique des bâtiments communaux (école et mairie), demande de subvention DETR : ***Délibération reportée au prochain Conseil Municipal***
- Point sur les finances
2020 est un exercice particulier du fait de l'épidémie de Coronavirus. Les dépenses sont à 15 à 20% inférieures à ce qui avait été prévu au budget 2020.
L'élaboration du budget 2021 est en cours de réalisation.
Certaines compétences vont être transférées à Montélimar Agglomération (échancier en attente).
Le transfert du CLSH devrait avoir lieu pour la rentrée de septembre 2021.
Investissement : étude des subventions en cours.

II. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE

Travaux

- La réception du chantier des ateliers municipaux a été réalisée conformément au cahier des charges.
Le déménagement se fera progressivement après la mise en place de rangements par les agents.
Les élus sont invités à visiter les locaux à l'issue du présent Conseil Municipal.

III. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT

Vie scolaire

- Le prochain Conseil du RPI se déroulera le 23/02/2021 à 18 heures.
- La commune participera aux frais de la prochaine classe de découverte.

Jeunesse

- Une rencontre a eu lieu le 5 février 2021 avec M. BENDALI, directeur du pôle Enfance de Montélimar Agglomération dans le cadre du transfert de compétence.

IV. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE :

Intercommunalité

- Montélimar Agglo
Michel THIVOLLE, 1^{er} adjoint et référent Agglo, participe aux différentes réunions de bureau de l'intercommunalité.
Deux réunions ont déjà eu lieu : le 18/01/2021 et le 01/02/2021.
L'intégration de Puy-Saint-Martin dans l'Agglo se met en place progressivement mais nécessite une recomposition du Conseil Communautaire. L'Agglo est en discussion avec la Préfecture pour la finaliser.

- SIEBRC, SIGMA, SID, SDED

SIEBRC

Une réunion de Bureau à eu lieu jeudi 11 février à Cléon d'Andran. Christophe MANZO, référent SIEBRC était présent.

SIGMA

La commune va quitter le syndicat du fait du transfert.

SID

Le budget a été voté : 6 millions €. Budget constant chaque année.

ADN

L'avancement des travaux est conforme au calendrier. 90% de la fibre est déployée sur Puy-Saint-Martin.

Fin des travaux prévue fin mars avec une livraison fin juin.

Nous rappelons qu'à ce jour, il est recommandé de ne pas répondre aux sollicitations de certains démarcheurs abusifs qui proposent déjà la signature de contrat d'engagement pour l'accès à la fibre.

A l'issu des travaux, une réunion publique officielle sera organisée, point de départ des usagers pour choisir leur opérateur.

Personnel

Le nouveau contrat de travail d'une ATSEM va être rédigé début mars. Une réorganisation de son temps de travail est prévu (1/2 journée d'absence / semaine).

Urbanisme

- Traverse du Village : Une réunion s'est déroulée le jeudi 4 février avec le Bureau d'Étude TAKT. L'étude préliminaire initiale a été revue en tenant compte des avis récoltés lors des deux séances de travail des Café Citoyens qui se sont déroulées les 9 et 16 janvier 2021. Quelques points sont encore à revoir, notamment concernant le stationnement sur la place de l'église. La version finale de l'étude sera présentée fin février (avec diffusion à tous les participants au projet). L'année 2021 sera consacrée à la recherche des subventions, après avoir sélectionné les tranches prioritaires. Lancement des travaux prévu début 2022.

Administration générale

Une Commission Générale est fixée au 15/02/2021.

Élections municipales

- Installation du Conseil Municipal
Le 1^{er} adjoint et doyen d'âge : ouvre la séance, fait l'appel des conseillers municipaux dans l'ordre du tableau, les déclare installés dans leurs fonctions, désigne comme secrétaire de séance la plus jeune des membres du conseil présents : Anouk RODET, vérifie que le quorum est atteint, lit les articles L.2122-4, L.2122-5 et L.2122-7 du CGCT, fait procéder à l'élection du Maire.
- Élection du Maire
Christophe MANZO est élu Maire avec 12 voix (2 voix pour Michel THIVOLLE et 1 vote blanc), et prend la présidence de l'assemblée.
- Fixation du nombre d'adjoints
Le Maire propose d'élire quatre adjoints. Le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité.
- Élection des adjoints
 - * Premier Adjoint : en charge de l'intercommunalité, de l'environnement, du cadre de vie et de l'administration générale :
Michel THIVOLLE est élu avec 13 voix (2 votes blancs)
 - * Deuxième Adjoint : en charge de la jeunesse, de la vie scolaire, de la solidarité, et de la culture :
Irène MAURIN est élue avec 11 voix (4 votes blancs)
 - * Troisième Adjoint : en charge des travaux, de la voirie, de l'assainissement et de l'énergie :
David LAMANDE est élu avec 13 voix (1 vote blanc, 1 nul))

* Quatrième Adjoint : en charge de l'urbanisme :

Anthony CELERIEN est élu avec 14 voix (1 voix pour Daniel GIROUD)

- Désignation d'un conseiller municipal délégué

Le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire de désigner un conseiller municipal délégué :

Daniel GIROUD délégué aux Finances (1 abstention)

Il bénéficiera d'une délégation de pouvoir, et d'une délégation de signature, et percevra une indemnité identique à celle des adjoints.

Daniel Giroud indique qu'il souhaite se dessaisir de la compétence RH. Les membres du Conseil Municipal décideront de son remplaçant lors la commission générale du 15 février.

- Rappel de la charte de l'élu local

- Désignation des représentants de la collectivité au sein des organismes extérieurs

* Sont élu(e)s pour représenter la commune dans les organismes suivants :

- SDED : David LAMANDE et Thierry JAN
- SID : David LAMANDE (titulaire), Christophe MANZO (suppléant)
- SIGMA : David LAMANDE, Michel THIVOLLE (titulaires), Michel DASPE et Lucie VAUTHIER (suppléants)
- SIEBRC : Christophe MANZO et Michel THIVOLLE (titulaires), Samuel BEDOUIN et David LAMANDE (suppléants)
↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

* Sont élus pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

- Titulaires : Anthony CELERIEN, David LAMANDE, Daniel GIROUD
- Suppléants : Samuel BEDOUIN, Sébastien BRET, Katrien DEKEYZER

* Sont en outre désignés :

- Correspondant Défense : François VILLIEN
- Correspondant Sécurité : Christophe MANZO
- Membre de la Commission Electorale : François VILLIEN
- Correspondant Hygiène et Sécurité : Daniel GIROUD

- Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Les membres du conseil Municipal ayant reçu avec l'ordre de jour le tableau détaillant les 29 matières pouvant faire l'objet de ces délégations, dans un souci de favoriser une bonne administration communale, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, **pour des montants inférieurs à 150.000 € HT**, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas **six ans** ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de

l'article L. 213-3 de ce même code, **pour des biens situés à l'intérieur des zones urbaines ou à urbaniser** ;

- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle **et portant sur tous les domaines et juridictions dans lesquels la commune peut être amenée en justice** ;
 - Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de **50 000 €** ;
 - Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
 - Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions Pour des opérations décidées par le Conseil Municipal ;
 - Procéder, **pour les projets inscrits au budget communal**, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
 - Ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.
- Fixation des indemnités de fonction

	Taux de référence IB 1027 – IM 830	Taux de l'indemnité retenu
Maire		
Christophe MANZO	40,30%	31, 50%
Adjoins		
Michel THIVOLLE	10,70%	9, 30%
Irène MAURIN	10,70%	9, 30%
David LAMANDE	10,70%	9, 30%
Anthony CELERIEN	10,70%	9, 30%
Conseillers délégués		
Daniel GIROUD	10,70%	9, 30%

Ces indemnités sont destinées à couvrir les frais liés aux fonctions des élus, et notamment leurs déplacements. En conséquence, aucune indemnité supplémentaire ne sera versée pour les déplacements courants.

↳ ***Délibération adoptée à l'unanimité***

- Rappel du règlement intérieur

V. QUESTIONS DIVERSES

Le public présent soumet les points suivants aux membres du Conseil Municipal :

- L'association Libertalia demande s'il y aura un interlocuteur autre que le Maire concernant la Vie associative ;
- Un administré demande si un embellissement est prévu autour du nouveau bâtiment technique ;
- Une administrée souhaite connaître la position de la municipalité sur la 5 G.

Ces points seront évoqués lors de prochaines réunions de travail des élus.

La séance est levée à 15heures 15.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le lundi 22 février 2021 à 18 heures 30.